

UNION SUISSE DES RADIOAMATEURS SUR ONDES COURTES (USKA)



Édition Mai 2026

Règlements pour les concours sur les bandes VHF, UHF et micro-ondes

Dispositions pour les concours

VHF/UHF/Microwaves Contest
Mini Contest
Microwaves Contest
IARU Région 1 Concours 50 MHz
Helvetia VHF/UHF/Microwaves Contest
IARU Région 1 VHF Contest
IARU Région 1 Television Contest
IARU Région 1 UHF/Microwaves Contest
IARU-Région-1-VHF-Telegraphy Contest / Marconi Memorial Contest
Radioamateurs à l'écoute
UKW Contest Champion

(c) 2026 par USKA (Union des Radioamateurs Suisses sur Ondes Courtes)

Approuvé par le Comité de l'USKA le 8 mai 2026

Table des Matières

1.1 Catégories	4
1.1.1 Stations opérateur individuel	4
1.1.2 Stations multiopérateurs	4
1.1.3 Liste des catégories	4
1.2 Emplacement	5
1.3 Groupes de contrôle	5
1.4 Évaluation des QSOs	5
1.5 Résultat global	5
1.6 Échange d'indicatifs et de groupes de contrôle	5
1.7 QSOs en double	5
1.8 Modes de QSO, plans de bande	5
1.9 Équipement de station	5
1.10 Carnets de trafic et rapports de décompte	5
1.10.1 Carnets de trafic EDI	6
1.10.2 Autres carnets de trafic électroniques	6
1.10.3 Carnets de trafic et rapports de décompte par e-mail	6
1.10.4 Échange avec l'IARU	6
1.10.5 Concours de l'IARU	6
1.11 Diplômes et prix	6
1.11.1 Concours organisés par l'USKA	6
1.11.2 Concours organisés par l'IARU Région 1	7
1.12 Disqualification	7
1.13 Jury	7
2. VHF/UHF/Microwaves Contest	8
2.1 Dates et heures	8
2.2 Catégories	8
2.3 Modes d'émission	8
2.4 Règlement	8
3. Mini Contest	8
3.2 Catégories et horaires	8
3.3 Modes de transmission	8
3.4 Règlement	8
4. Microwaves Contest	9
4.1 Date et heure	9
4.2 Catégories	9
4.3 Modes d'émission	9

4.4 Règlement	9
5. IARU Région 1 – Concours 50 MHz	9
5.1 Date et heure	9
5.2 Catégories	9
5.3 Modes d'émission	9
5.4 Règlement	9
6. Helvetia VHF/UHF/Microwaves Contest	9
6.1 Date et heure	9
6.2 Catégories	9
6.3 Modes d'émission	9
6.4 Règlement	9
7. IARU Région 1 VHF Contest	10
7.1 Date et heure	10
7.2 Catégories	10
7.3 Modes d'émission	10
7.4 Règlement	10
8. IARU Région 1 Television Contest	10
8.1 Date et heure	10
8.2 Catégories	10
8.3 Modes d'émission	10
8.4 Règlement	10
9. IARU Région 1 UHF/Microwaves Contest	12
9.1 Date et heure	12
9.2 Catégories	12
9.4 Règlement	12
10. IARU-Région-1-VHF-Telegraphy Contest / Marconi Memorial Contest	13
10.1 Date et heure	13
10.2 Catégories	13
10.3 Mode d'émission	13
10.4 Règlement	13
10.5 Classement international pour le Marconi Memorial Contest	13
11. Radioamateurs à l'écoute	13
11.1 Règlement	13
11.2 Catégories	13
12. UKW Contest Champion	14
12.1 Conditions de participation	14
12.2 Catégories	14
12.3 Concours	14
12.4 Points	14
12.5 Diplômes, prix	15

1. Dispositions pour tous les concours

1.1 Catégories

1.1.1 Stations opérateur individuel

Le participant doit exercer lui-même toutes les fonctions pendant toute la durée du concours (exploitation de la station, établissement des QSOs, tenue du carnet de trafic, surveillance des fréquences, suivi du contrôle des QSO double). Pour le montage et le démontage de la station, la commande du groupe électrogène et l'établissement du rapport de décompte, l'assistance de tiers peut être sollicitée. Un seul émetteur peut être en service.

1.1.1.1 Catégorie 6H – Stations opérateur individuel

Le participant peut limiter sa participation au concours à 6 heures de temps d'opération. Seules les 6 premières heures de participation sont comptabilisées, à partir du premier QSO. La fenêtre temporelle de 6 heures peut être divisée en 2 segments au maximum. En cas de fractionnement des segments temporels, la pause doit être d'au moins 2 heures. Le premier intervalle de plus de 2 heures entre les QSO détermine le segment de pause.

Pour le résultat final, seules les QSOs effectuées dans la tranche de 6 heures combinée sont comptabilisées. Des QSOs peuvent encore être établies après l'expiration du segment de 6 heures. Ces QSOs ne sont cependant prises en compte qu'à des fins de contrôle. Il est recommandé d'envoyer toujours le carnet de trafic complet (y compris au-delà de 6 heures).

À la différence de l'IARU, la catégorie 6H n'existe que pour le fonctionnement opérateur individuel. La catégorie 6H s'applique en outre uniquement aux fréquences 50, 145 et 435 MHz.

1.1.2 Stations multiopérateurs

Toutes les stations ne répondant pas aux conditions du chiffre 1.1.1. Nombre d'opérateurs illimité. Un indicatif différent peut être utilisé par bande, à condition que le rapport indique clairement à quel groupe il appartient. Toutes les stations doivent être exploitées au même emplacement (dans un cercle de 500 m de diamètre). Un seul émetteur peut être en service sur chaque bande de fréquences.

1.1.3 Liste des catégories

Catégorie	Fréquence	Opérateur
50s	50 MHz	individuel
50s-6H	50 MHz	individuel
50m	50 MHz	multi
1	145 MHz	individuel
1-6H	145 MHz	individuel
2	145 MHz	multi
3	435 MHz	individuel
3-6H	435 MHz	individuel
4	435 MHz	multi
5	1,3 GHz	individuel
6	1,3 GHz	multi
7	2,3 GHz	individuel
8	2,3 GHz	multi

Catégorie	Fréquence	Opérateur
11	5,7 GHz	individuel
12	5,7 GHz	multi
13	10 GHz	individuel
14	10 GHz	multi
15	24 GHz	individuel
16	24 GHz	multi
17	47 GHz	individuel
18	47 GHz	multi
19	76-81.5 GHz	individuel
20	76-81.5 GHz	multi
21	122 GHz	individuel
22	122 GHz	multi
23	134-141 GHz	individuel
24	134-141 GHz	multi
25	241-250 GHz	individuel
26	241-250 GHz	multi

1.2 Emplacement

En Suisse, station fixe ou portable.

Catégories 1 à 4: l'emplacement ne peut pas être changé pendant le concours.

Catégories 5 à 26: l'emplacement peut être changé, à condition que l'exploitation du concours sur une fréquence et à un emplacement soit définitivement terminée et recommencée sur une autre fréquence et à un autre emplacement. L'emplacement de la station est déterminé par celui de l'antenne.

1.3 Groupes de contrôle

Le groupe de contrôle à échanger à chaque QSO se compose du rapport (RS ou RST), du numéro de QSO séquentiel à trois chiffres et du locator du propre emplacement (ex. 599001 JN37SN). La numérotation doit commencer à 001 sur chaque bande de fréquences.

1.4 Évaluation des QSOs

Chaque kilomètre franchi vaut un point. Le calcul des distances s'effectue selon la formule de la géométrie sphérique de centre à centre de la petite maille du système de locator, avec le facteur de conversion 111,2 km par degré. Les QSO avec les membres de la propre équipe de concours ne sont pas comptabilisés.

1.5 Résultat global

Somme des points de QSO.

1.6 Échange d'indicatifs et de groupes de contrôle

Les erreurs et les inexactitudes dans la réception des indicatifs et des groupes de contrôle entraînent la déduction des points attribués à la QSO. Les QSOs présentant des différences de temps supérieures à 10 minutes ne sont pas comptabilisées. Les infractions au règlement du concours commises par des stations correspondantes n'ayant pas envoyé de rapport n'entraînent pas de déductions pour les participants.

1.7 QSOs en double

La même station, indépendamment de son emplacement, n'est comptabilisée qu'une seule fois par bande de fréquences. Les QSOs en double doivent être identifiés comme tels et conservés dans le carnet de trafic sans être évalués.

1.8 Modes de QSO, plans de bande

Les QSOs via satellites, relais terrestres, stations de répétition et réflecteurs actifs ne sont pas comptabilisées. Les plans de bande de l'IARU Région 1 doivent être respectés.

1.9 Équipement de station

Des appareils de réserve peuvent être tenus prêts. Tous les équipements HF (émetteurs, Radioamateurs à l'écoute et antennes, etc.) d'une station doivent se trouver dans un cercle de 500 m de diamètre au maximum. L'emplacement de la station est déterminé par celui de l'antenne. Pour les stations télécommandées, l'opérateur peut se trouver en dehors de ce cercle.

1.10 Carnets de trafic et rapports de décompte

Les carnets de trafic doivent être envoyés électroniquement. Lors de l'utilisation d'un logiciel de trafic, le LOG doit être exporté au format EDI et envoyé. D'autres variantes électroniques sont admissibles si elles contiennent les colonnes du carnet de trafic définies au chiffre 1.10.1. Les carnets de trafic papier sont comptabilisés comme checklogs.

Les carnets de trafic sont soumis électroniquement à vhf@uska.ch. La date de réception fait foi.

Les données de station (équipement, altitude de l'emplacement, etc.) doivent être indiquées pour chaque fréquence utilisée. Lors de l'utilisation du format EDI, ces données peuvent être intégrées au fichier de trafic par le logiciel de trafic. Dans ce cas, il n'est pas nécessaire de joindre la feuille de décompte.

Dans tous les autres cas, les données doivent être fournies séparément. L'utilisation du rapport de décompte de l'USKA est recommandée dans ce cas. Les rapports de décompte peuvent être téléchargés en tant que fichier Excel depuis le site web de l'USKA.

1.10.1 Carnets de trafic EDI

Le format EDI contient automatiquement toutes les données QSO nécessaires à l'évaluation auprès de l'USKA et de l'IARU. Le carnet de trafic doit – dans la mesure du possible – être complété par les données de station (équipement, altitude de l'emplacement, etc.).

1.10.2 Autres carnets de trafic électroniques

Lors de l'utilisation d'autres formats électroniques de carnet de trafic, les carnets doivent comporter les colonnes suivantes dans l'ordre indiqué:

1. Date (UTC)
2. Heure (UTC)
3. Indicatif de la station correspondante
4. Bande de fréquences
5. Mode d'émission
6. Groupe de contrôle envoyé
7. Groupe de contrôle reçu
8. Distance franchie en kilomètres (= évaluation en points de la QSO)
9. Multiplicateurs (désignés par l'abréviation du canton, uniquement pour le Concours Helvetia)

L'indicatif du participant et le propre locator doivent figurer en tête des carnets de trafic.

Les données de station (équipement, altitude de l'emplacement, etc.) peuvent être directement annexées ou jointes séparément avec le rapport de décompte.

1.10.3 Carnets de trafic et rapports de décompte par e-mail

Les carnets de trafic (accompagnés le cas échéant des rapports de décompte à établir pour chaque bande de fréquences) doivent être soumis au plus tard 7 jours après le concours à vhf@uska.ch. Leur réception est confirmée manuellement.

1.10.4 Échange avec l'IARU

Pour chaque concours organisé par l'USKA, l'échange de carnets de trafic avec l'IARU est utilisé. Le responsable des concours VHF télécharge les carnets de trafic EDI sur le serveur de l'IARU et met ainsi les données de trafic à disposition des autres associations nationales. En contrepartie, l'USKA utilise toutes les données de trafic disponibles sur le serveur de l'IARU pour le contrôle et l'évaluation nationaux des carnets de trafic.

Si un participant ne consent pas à la transmission de son carnet de trafic à l'IARU, cela doit être expressément mentionné lors de l'envoi du carnet de trafic.

1.10.5 Concours de l'IARU

Pour les concours organisés par l'IARU et le Marconi Memorial Contest, l'IARU établit son propre classement avec remise de prix. Pour la participation à ces concours internationaux, le format EDI est obligatoire. La soumission du carnet de trafic à l'IARU est effectuée par le responsable des concours VHF, dans la mesure où cela n'a pas déjà été fait par le participant lui-même.

1.11 Diplômes et prix

1.11.1 Concours organisés par l'USKA

Les trois participants les mieux classés de chaque catégorie reçoivent un diplôme par voie électronique et, si possible, un prix.

1.11.2 Concours organisés par l'IARU Région 1

Pour les concours organisés par l'IARU Région 1 et le Marconi Memorial Contest, le responsable des concours VHF évalue les rapports des participants suisses et les transmet, après avoir effectué les corrections éventuelles, à l'association membre qui établit le classement international. Les premiers de chaque catégorie reçoivent un diplôme. Le vainqueur absolu du VHF/UHF/Microwaves Contest reçoit la médaille de l'IARU Région 1.

1.12 Disqualification

Les infractions aux conditions de licence, au règlement du concours, le comportement antisportif ou la mauvaise qualité persistante des émissions entraînent la disqualification du participant. Dans les cas moins graves, un simple avertissement peut être prononcé. Le responsable des concours VHF peut effectuer des contrôles inopinés des stations de concours. Les contrôles peuvent être délégués par le Comité.

1.13 Jury

Le responsable des concours VHF décide, après avoir entendu celui-ci, de l'avertissement d'un participant. Un jury composé de trois membres du Comité de l'USKA décide, sur la base des constatations des évaluateurs et, si nécessaire, de ses propres investigations, ainsi qu'après avoir entendu les parties concernées, du non-classement ou de la disqualification d'un participant ; les décisions du jury sont définitives.

Pour l'interprétation de ce règlement, la version en langue allemande fait foi.

2. VHF/UHF/Microwaves Contest

2.1 Dates et heures

Premier week-end complet de mars et de mai, samedi 14h00 UTC au dimanche 13h59 UTC.

2.2 Catégories

1 à 26.

2.3 Modes d'émission

Télégraphie (A1A) et téléphonie (J3E, F3E [G3E]).

2.4 Règlement

Les dispositions pour tous les concours sont applicables.

3. Mini Contest

Le Mini Contest de l'USKA est aligné sur les dates de la Bayrischer Bergtag (BBT).

3.2 Catégories et horaires

Dernier week-end complet de mai:

Catégories 15, 17, 19, 21, 23, 25	= Samedi	07h00 - 11h59 UTC
Catégorie 13	= Dimanche	07h00 - 11h59 UTC

Premier week-end complet d'août:

Catégorie 5	= Samedi	07h00 - 09h29 UTC
Catégories 7, 11	= Samedi	09h30 - 12h29 UTC
Catégorie 3	= Dimanche	07h00 - 09h29 UTC
Catégorie 1	= Dimanche	09h30 - 11h59 UTC

Uniquement stations opérateur individuel selon les catégories indiquées.

3.3 Modes de transmission

Télégraphie (A1A) et téléphonie (J3E, F3E [G3E], A3E)

3.4 Règlement

Les dispositions pour tous les concours s'appliquent avec les dérogations suivantes:

3.4.1 Puissance de sortie de l'émetteur

La puissance de sortie de l'émetteur ne doit pas dépasser 10 W PEP.

3.4.2 Limitation de poids

Le poids maximal de la station est de 10 kg.

Sont comptabilisés dans le poids de la station tous les éléments utilisés pour l'exploitation sur la bande concernée (émetteur, récepteur, sources d'alimentation, câbles, casque, manipulateur, microphone, antennes).

Le support d'antenne (mât, trépied, haubans) n'est pas inclus dans le poids de la station.

3.4.3 Alimentation électrique

Le raccordement aux réseaux électriques publics ou privés est interdit.

3.4.4 Emplacement

L'emplacement peut être librement choisi pour chaque catégorie.

3.4.5 Relevé de poids

Un relevé de poids détaillé de la station conformément au chiffre 3.4.2 doit être joint au carnet de trafic ou au rapport.

4. Microwaves Contest

4.1 Date et heure

Premier week-end complet de juin, samedi 14h00 UTC au dimanche 13h59 UTC.

4.2 Catégories

5 à 26.

4.3 Modes d'émission

Télégraphie (A1A) et téléphonie (J3E, F3E [G3E]).

4.4 Règlement

Les "Dispositions pour tous les concours" sont applicables.

5. IARU Région 1 – Concours 50 MHz

5.1 Date et heure

Troisième week-end complet de juin, samedi 14h00 UTC au dimanche 13h59 UTC.

5.2 Catégories

50s, 50s-6H, 50m.

5.3 Modes d'émission

Télégraphie (A1A) et téléphonie (J3E, F3E [G3E]).

5.4 Règlement

Les carnets de trafic doivent être établis au format EDI. Les "Dispositions pour tous les concours" sont applicables.

6. Helvetia VHF/UHF/Microwaves Contest

6.1 Date et heure

Premier week-end complet de juillet, samedi 14h00 UTC au dimanche 13h59 UTC.

6.2 Catégories

1 à 26.

6.3 Modes d'émission

Télégraphie (A1A) et téléphonie (J3E, F3E [G3E]).

6.4 Règlement

Les "Dispositions pour tous les concours" s'appliquent avec les dérogations suivantes:

6.4.1 Groupes de contrôle

Le groupe de contrôle à échanger à chaque QSO se compose du rapport (RS ou RST), du numéro de QSO séquentiel à trois chiffres et du locator du propre emplacement ; les stations suisses ajoutent l'abréviation du canton de l'emplacement (ex. 589001 JN37SB/BS). L'abréviation du canton doit être enregistrée dans le carnet de trafic pour chaque QSO avec 2 stations HB9/HB3. La numérotation doit commencer à 001 sur chaque bande de fréquences.

6.4.2 Multiplicateurs

Chaque canton atteint donne un multiplicateur de 1 par bande de fréquences. Sans QSO avec des stations HB, la somme des points de QSO s'applique sans multiplicateur.

6.4.3 Résultat global

Somme des points de QSO, multipliée par la somme des multiplicateurs.

7. IARU Région 1 VHF Contest

7.1 Date et heure

Premier week-end complet de septembre, samedi 14h00 UTC au dimanche 13h59 UTC.

7.2 Catégories

1, 1-6h et 2.

7.3 Modes d'émission

Télégraphie (A1A) et téléphonie (J3E, F3E [G3E]).

7.4 Règlement

Les "Dispositions pour tous les concours" s'appliquent avec la dérogation suivante:

7.4.1 Rapports de décompte

Les carnets de trafic doivent être établis au format EDI.

8. IARU Région 1 Television Contest

8.1 Date et heure

Deuxième week-end complet de juin, samedi 12h00 UTC au dimanche 17h59 UTC.

8.2 Catégories

La distinction est faite selon la bande et le type de station:

8.2.1 Stations émettrices

Amateurs individuels ou groupes utilisant un seul indicatif pendant toute la durée du concours. Ils peuvent envoyer des images ou entrer en contact de quelque manière que ce soit avec des stations émettant des images.

8.2.2 Stations réceptrices

Amateurs individuels ou groupes qui ne reçoivent que des images pendant la durée du concours et n'entrent en contact d'aucune façon avec les stations émettrices.

8.3 Modes d'émission

Tous les modes télévisés autorisés sur la bande concernée peuvent être utilisés.

8.4 Règlement

Les "Dispositions pour tous les concours" s'appliquent par analogie avec les dérogations suivantes:

8.4.1 Groupes de contrôle

Le groupe de contrôle à échanger à chaque QSO se compose d'un numéro de code, du rapport (BT ou BTC), du numéro de QSO séquentiel à trois chiffres et du locator du propre emplacement (ex. 2541 B3T5C 002 JN47AJ). La numérotation doit commencer à 001 sur chaque bande de fréquences.

8.4.2 Numéro de code

Pour chaque fréquence utilisée, la station émettrice d'images fixe un nombre à quatre chiffres différent, maintenu pendant tout le concours. Les quatre chiffres ne doivent être ni identiques, ni consécutifs (ex. 2222 ou 3456 ou 8765). Le numéro de code ne peut être transmis que dans l'image et ne peut être communiqué dans aucun autre mode.

Autres éléments du groupe de contrôle:

- *Indicatif (doit également être envoyé dans l'image)*
- *Rapport image et son (selon les tableaux suivants)*
- *Numéro de QSO séquentiel à trois chiffres*
- *Locator (doit également être envoyé dans l'image)*

Rapport image:

- B0 – aucune image détectable*
- B1 – synchronisation image avec très peu de contenu*
- B2 – seuls les grands éléments d'image visibles*
- B3 – image bruitée, quelques détails visibles*
- B4 – image légèrement bruitée, mais avec de nombreux détails et bonne résolution*
- B5 – image sans bruit*

Rapport son:

- T1 – aucun son*
- T2 – son audible mais incompréhensible*
- T3 – son partiellement compréhensible*
- T4 – son bruité mais compréhensible*
- T5 – son légèrement bruité*
- T6 – son sans bruit*

Un "C" est ajouté au rapport si une image en couleur a été reçue.

8.4.3 Évaluation

L'échange réciproque réussi du numéro de code (communication image bidirectionnelle) ainsi que de l'indicatif, du rapport, du locator et du numéro de QSO donne les points suivants:

- Bande 435 MHz: 2 points par kilomètre.
- Bande 1,27 GHz: 4 points par kilomètre.
- Bandes supérieures: 10 points par kilomètre.

Si l'échange du numéro de code n'est réussi que dans un sens (communication image unidirectionnelle), 50 % des points sont déduits.

Les participants de la catégorie réception uniquement (selon 8.2.2) reçoivent également la moitié des points susmentionnés si le numéro de code et toutes les autres informations ont pu être reçus avec succès.

Si la distance entre deux stations est inférieure à 5 km, 5 km sont retenus.

8.4.4 Carnets de trafic

Les carnets de trafic doivent comporter les colonnes suivantes dans l'ordre indiqué:

1. Date (UTC)
2. Heure (UTC)
3. Indicatif de la station correspondante
4. Groupe de contrôle envoyé (uniquement stations selon 2.1, ex. 44C023)
5. Groupe de contrôle reçu (ex. 2457 B4T5C 007 JN47AJ)
6. Points

8.4.5 Rapports de décompte

Les carnets de trafic doivent être soumis électroniquement. L'utilisation de la feuille de décompte ATV de l'IARU est recommandée. La feuille de décompte peut être téléchargée en tant que fichier Excel depuis le site web de l'USKA

9. IARU Région 1 UHF/Microwaves Contest

9.1 Date et heure

Premier week-end complet d'octobre, samedi 14h00 UTC au dimanche 13h59 UTC.

9.2 Catégories

Classement individuel pour les catégories 3 à 26.

L'IARU établit en outre un classement combiné pour:

Catégorie 15+17+19+21+23+25 combinée pour stations opérateur individuel

Catégorie 16+18+20+22+24+26 combinée pour stations multiopérateurs.

9.3 Modes d'émission

Telegrafie (A1A) et Telefonie (J3E, F3E [G3E]).

9.4 Règlement

Les "Dispositions pour tous les concours" s'appliquent avec les dérogations suivantes:

9.4.1 Catégories combinées

Pour la détermination du résultat IARU, les totaux de points obtenus sur les bandes de fréquences individuelles sont multipliés par les facteurs suivants, puis additionnés:

24 GHz	Facteur 1
47 GHz	Facteur 2
78 GHz	Facteur 3
120 GHz	Facteur 5
134 GHz	Facteur 6
246 GHz	Facteur 10

9.4.2 Emplacement

En Suisse, station fixe ou portable. L'emplacement ne peut pas être changé pendant le concours.

9.4.3 Rapports de décompte

Les carnets de trafic doivent être établis au format EDI. Les "Dispositions pour tous les concours" sont applicables

10. IARU-Région-1-VHF-Telegraphy Contest / Marconi Memorial Contest

10.1 Date et heure

Premier week-end complet de novembre, samedi 14h00 UTC au dimanche 13h59 UTC.

10.2 Catégories

1 et 2.

10.3 Mode d'émission

Télégraphie (A1A).

10.4 Règlement

Les "Dispositions pour tous les concours" s'appliquent avec la dérogation suivante:

10.4.1 Rapports de décompte

Les carnets de trafic doivent être établis au format EDI.

10.5 Classement international pour le Marconi Memorial Contest

Les carnets de trafic doivent être établis au format EDI. Le classement international pour le Marconi Memorial Contest est établi par l'Associazione Radioamatori Italiani (ARI).

11. Radioamateurs à l'écoute

11.1 Règlement

Les radioamateurs à l'écoute peuvent participer à tous les concours. Les "Dispositions pour tous les concours" ainsi que le règlement "IARU Région 1 VHF Contest" ou "IARU Région 1 UHF/Microwaves Contest" s'appliquent par analogie. Dans cinq QSOs consécutivement écoutées, le même indicatif ne peut figurer qu'une seule fois.

Les carnets de trafic doivent comporter les colonnes suivantes:

Date, heure (UTC), indicatif des deux stations entendues, groupe de contrôle des stations, points des QSOs entendues. Chaque kilomètre de distance entre les stations entendues et l'emplacement du radioamateur écouté vaut un point. Les appels ne sont pas comptabilisés. Les carnets de trafic peuvent être saisis en formats texte.

Les titulaires d'une licence de radioamateur ne sont pas admis à participer.

11.2 Catégories

Concours VHF: 1 et 50 MHz

UHF/Microwaves Contest: 3 à 25

12. UKW Contest Champion

12.1 Conditions de participation

Le titre est décerné à la fin de chaque année aux stations d'amateur qui ont obtenu le nombre de points le plus élevé dans leurs groupes de classement au cours de l'année écoulée lors des concours USKA et IARU Région 1, et qui ont participé à au moins trois concours. La remise a lieu, si possible, lors du Hamfest de l'USKA.

12.2 Catégories

12.2.1 Stations opérateur individuel 6m – 70cm

Stations ayant participé aux concours dans les groupes de classement 1, 1-6H, 3, 3-6H, 50s et 50s-6H.

12.2.2 Stations multiopérateurs 6m – 70cm

Stations ayant participé aux concours dans les groupes de classement 2, 4 et 50m.

12.2.3 Stations opérateur individuel SHF

Stations ayant participé aux concours dans les groupes de classement 5, 7 ... 25.

12.2.4 Stations multiopérateurs SHF

Stations ayant participé aux concours dans les groupes de classement 6, 8 ... 26.

12.2.5 Stations débutantes (HB3)

Stations ayant participé aux concours dans les groupes de classement 1, 1-6H, 3 et 3-6H.

12.3 Concours

Les concours suivants comptent pour le trophée itinérant UKW Contest Champion:

Mars	VHF/UHF/Microwaves Contest
Mai	VHF/UHF/Microwaves Contest
Mai	Mini Contest SHF
Juin	Microwaves Contest
Juin	IARU Region 1 50 MHz Contest
Juillet	Helvetia VHF/UHF/Microwaves Contest
Août	Mini Contest VHF/UHF/SHF
Septembre	IARU Region 1 VHF Contest
Octobre	IARU Region 1 UHF/Microwaves Contest
Novembre	IARU-Region-1-VHF-Telegraphy Contest / Marconi Memorial Contest

12.4 Points

Pour le calcul des points, le classement officiel USKA de chaque concours fait foi. Pour les concours IARU Région 1, c'est le classement de l'évaluation USKA qui s'applique. Les résultats intermédiaires sont publiés sur le site web de l'USKA avec les classements respectifs des concours. Lorsqu'une station participe à un concours dans plusieurs catégories, les points obtenus dans toutes les catégories sont comptabilisés.

Pour le calcul des points dans les catégories opérateur individuel 50, 145 et 435 MHz, les deux sous-catégories opérateur individuel et opérateur individuel-6H sont combinées en un seul classement par bande. Le nombre total de points est déterminant – indépendamment de la durée d'exploitation.

En cas d'égalité de points en fin d'année, le meilleur résultat individuel au Concours Helvetia est déterminant. Le nombre de points par concours se calcule comme suit:

$$B - P + 1$$

B = participants classés (opérateur individuel ou multiopérateurs)

P = rang

12.5 Diplômes, prix

Les UKW Champions des catégories selon 12.2 reçoivent un diplôme par voie électronique. Les stations opérateur individuel et multiopérateurs ainsi que la station débutante ayant obtenu le nombre de points le plus élevé reçoivent le trophée itinérant UKW Champion dans leur catégorie respective, qui passe l'année suivante aux nouveaux Champions UKW Contest.